

Recyclage Accroche Levage - 2 jours**DESCRIPTIF DU PROGRAMME:**

Répondre à la législation du code du travail et de l'article R 4323-55 : " La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate . Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

Les stagiaires qui auront validé la formation se verront délivrer une attestation de stage leur permettant d'être habilités par leur employeur à l'utilisation des appareils de levage.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Techniciens, régisseurs et DT du spectacle vivant.

Prérequis

- Avoir passé sa préparation à l'habilitation ACCROCHE LEVAGE - moteur et pont

Objectifs pédagogiques du programme

- Connaître les règles et notions de bases propres aux opérations de levage (initiales et mises à jours)
- Conduire les équipements de levage scéniques en toute sécurité
- Respecter l'obligation de formation prévue par le code du travail (R 4323-56) pour la délivrance de l'autorisation de conduite des appareils de levage.

Contenu de la formation

- RETOUR D'EXPÉRIENCE, ANALYSE DE LA PRATIQUE ET DE LA SITUATION
 - Analyse des doléances suite au sondage effectué avant formation
 - Analyse des mises en pratique, partage des expériences
 - Référentiel réglementaire (Code du travail, Code de la Construction et de l'Habitation, Règlement des Établissement Recevant du Public,...)
- LES RÈGLES PROPRES AUX OPÉRATIONS DE LEVAGE ET LEUR MISE A JOURS
 - Rappel des formules mathématique importante.
 - Réglementation Européenne (Certification CE, notamment)
 - Réglementation Française (Spécifications françaises, contrôles réglementaires,...)
 - Obligations - Interdictions (Utilisation, sécurisation,...)
 - Technologies -(Limiteur de charge, limiteur de couple, frein et double frein, limiteur de course,...)
 - Maintenance (Obligations de base)
 - Pratique
- LE NOUVEL ARRÊTE DU 25 JUILLET 2020
 - Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables et applicable depuis le 1er octobre 2022
- JOURNÉE PRATIQUE
 - Mise en situation Pratique, règles de base manipulation et sécurité
 - Levage
 - Sous perchage
 - Travaux pratiques sur mesures après recensement des besoins et des modes de fonctionnement.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Nos formateurs sont issus du monde du spectacle ou de l'événementiel, Ils sont reconnus dans leur domaine d'activité. Ils connaissent les problématiques et les évolutions techniques les plus récentes. Formateur sur la partie théorique Richard GIL et pour la partie pratique Sébastien CASTELAIN

Moyens pédagogiques et techniques

- Nous proposons une méthode d'apprentissage basée sur des alternances théoriques et pratiques, pour valider l'acquisition des connaissances. (Mises en situation, Étude de cas concrets)
- Régulièrement le formateur crée des temps d'échanges permettant de revenir sur des notions essentielles. L'échange est une des bases de nos formations.
- Plusieurs TP seront effectués de manière individuelle pour valider l'acquisition des notions essentielles.
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés et support papier
- Tout le matériel pro utilisés par les stagiaires habituellement. Un listing du matériel proposer pendant la formation sera envoyé aux stagiaires une semaine avant le début de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement
- Attestation de formation
- Auto-évaluation sur les objectifs avant la formation (formulaire d'auto-évaluation)
- Evaluation des connaissances avant formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en cours de formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en fin de formation (Quizz)
- Auto-évaluation sur les objectifs en fin de formation (formulaire d'auto-évaluation)

Modalités de certification

Modalité d'évaluation initial : La validation de l'inscription se fait suite à un entretien téléphonique ou présentiel ou à l'aide de la fiche de renseignement.

Détails sur la certification

Après validation des formateurs, vous recevrez une certification de formation qui vous permettra à votre employeur de vous habilitier.

DÉLAIS D'ACCÈS:

L'équipe d'Ubitech est très réactive mais dépend du délais nécessaire de chaque administration. Voici les délais minimum entre votre demande et le début de la formation:

Vous êtes intermittent, comptez environ 4 semaines minimum.

Vous sollicitez une prise en charge auprès de Pôle emploi comptez environ 2 semaines.

Vous êtes auto-entrepreneur, comptez environ 2 semaines.

Vous êtes salarié d'une entreprise, d'une association ou d'une structure cotisant à l'Afdas, le délais minimum est d'une semaine.

Vous financez directement, comptez 4 jours.

Accessibilité:

L'équipe UBITECH mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour vous accueillir, accompagner ou orienter dans votre démarche de formation selon la ou les situations de handicap que vous rencontrez. Vous pouvez joindre notre référente Handicap Lise Varlet au 0610598399. L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées (<https://www.agefiph.fr>)

UBITECH

24 boulevard Jean BAUDIN

13016 Marseille

Email: contact@ubitech-formation.com

Tel: 0650410816

